

Industrie comptable au Maroc : Analyse descriptive et perspectives d'amélioration

Morocco's accounting industry: Descriptive analysis and prospects for improvement

BELHAJ Hajar

Chercheur

École Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger

Université Abdelmalek Essaadi

Laboratoire de Management, Économie, Système d'information et Droit

Maroc

<https://orcid.org/0009-0005-5958-3655>

AL MERIOUH Youssef

Enseignant chercheur

École Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger

Université Abdelmalek Essaadi

Laboratoire de Management, Économie, Système d'information et Droit

Maroc

<https://orcid.org/0000-0002-4154-0973>

Date de soumission : 07/09/2024

Date d'acceptation : 28/10/2024

Pour citer cet article :

BELHAJ H. & AL MERIOUH Y. (2024) «Industrie comptable au Maroc : Analyse descriptive et perspectives d'amélioration», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Volume 7 : Numéro 4 » pp : 899 - 925

Résumé

Cet article se propose d'explorer en profondeur l'industrie comptable marocaine, en examinant son contexte unique et le cadre législatif, réglementaire et institutionnel qui la régit. Également, l'article analyse les particularités de cette industrie dans un environnement favorisant la transition vers le digital, allant des grands cabinets affiliés à des réseaux internationaux aux petits cabinets indépendants. La méthodologie adoptée s'appuie sur une analyse documentaire approfondie des textes législatifs, réglementaires et des publications scientifiques, complétée par une étude de la presse spécialisée et une revue de littérature exhaustive. Les résultats de cette étude révèlent les grands défis auxquels fait face l'industrie comptable marocaine, notamment la pression exercée par un environnement technologique et réglementaire en constante évolution, la nécessité d'adopter de nouvelles technologies et de développer des compétences innovantes. L'article se conclut par une discussion sur les perspectives d'amélioration pour la profession comptable marocaine et propose des pistes pour renforcer sa compétitivité. Parmi ces recommandations figurent l'adoption de technologies numériques avancées, la formation continue des professionnels, et le renforcement de la collaboration entre les différents acteurs du secteur pour favoriser l'innovation et une croissance durable.

Mots-clés : Industrie comptable ; Cadre réglementaire ; Digitalisation ; Comptable agréé ; Expert-comptable.

Abstract

This article explores the Moroccan accounting industry in depth by examining its unique context and the legislative, regulatory, and institutional framework that governs it. The study also analyzes the particularities of this industry in an environment promoting the transition to digitalization, encompassing entities ranging from large firms affiliated with international networks to small independent practices. The adopted methodology is based on an in-depth documentary analysis of legislative texts, regulations, and scientific publications, complemented by a review of specialized press and an exhaustive literature survey. The results of this study reveal the major challenges faced by the Moroccan accounting industry, notably the pressure exerted by a constantly evolving technological and regulatory environment, the necessity to adopt new technologies, and the need to develop innovative skills. The article concludes with a discussion of prospects for improvement for Moroccan accounting professionals and proposes avenues to strengthen its competitiveness. Among these recommendations are the adoption of advanced digital technologies, continuous professional development, and the reinforcement of collaboration between different actors in the sector to promote innovation and sustainable growth.

Keywords: Accounting industry; Regulatory framework; Digitalization; Chartered accountant; Certified public accountant.

Introduction

L'industrie comptable comme nous préférons de l'appeler pour concilier l'ensemble des prestataires qui fonctionnent dans le secteur comptable, n'est pas notre propre concept. Il a été utilisé par autres auteurs (Gaudy, 2020; Longuenesse, 2003; Macey & Sale, 2003; Macintosh, 2013; Mohammad et al., 2020; Nohayla & Zineb, 2023). En effet, l'art de compter est une pratique ancrée dans l'histoire de l'humanité. D'ailleurs, la comptabilité est un instrument incontournable dont les origines de l'enregistrement des données remontent à au moins 10 000 ans (Schroeder et al., 2022).

En 1494, Luca Pacioli a publié le premier ouvrage sur l'enregistrement des opérations en deux entrées (débit et crédit). Bien qu'il soit considéré par plusieurs comme «le père de la comptabilité», Luca n'a pas inventé ce système, il a décrit simplement les pratiques utilisées par les marchands de Venise pendant la renaissance italienne. Ceci n'empêche pas que son ouvrage a été le seul manuel de comptabilité au monde jusqu'au XVIe siècle (Smith, 2013). D'autres auteurs ont discuté la comptabilité, à cette époque-là, mais la comptabilité n'était qu'une extension de la discipline d'algèbre, et s'était limitée dans la tenue des comptes (Schroeder et al., 2022).

Le XIXe siècle marque un tournant majeur dans l'histoire de la comptabilité, en la transformant d'une comptabilité «marchande» à une comptabilité «industrielle», stimulé par la révolution industrielle et l'expansion des entreprises privées. C'est d'ailleurs la période où la complexité des affaires et l'évolution de besoin des entreprises, ont eu pour effet de transformer une simple méthode d'enregistrement systématique des transactions en un outil indispensable à la gestion et au contrôle des organisations. De même, durant cette période, des règles de gestion ont été intégrées, notamment les amortissements et les calculs de coûts de revient (Félix, 2005). Cette évolution a conduit à l'émergence graduelle de certains métiers notamment les spécialistes en comptabilité. Ensuite, ces spécialistes se sont engagés dans l'organisation de leur métier afin de mieux servir le grand public en matière de comptabilité (Schroeder et al., 2022).

Néanmoins, il convient de noter que les métiers comptables existaient depuis toujours et ont évolué d'une simple collection des impôts et son comptabilisation dans les anciennes civilisations (Brown, 2014), à un métier indépendant et incarné dans tout type d'organisation. Progressivement, la structure institutionnelle de la profession comptable se développait en visant l'uniformité du traitement des transactions commerciales. Ce développement a conduit à la formation des comités de pilotage responsables de la proposition des normes régissant la

comptabilité, leur examen et le conseil en matière des pratiques comptables. Cette évolution a engendré l'uniformisation des pratiques comptables dans le monde entier (Unegbu, 2014) et la parution de terme «Big», à la fin des années 1960 pour désigner les dix premiers cabinets (en termes de chiffre d'affaires et de nombre d'effectif) des classements professionnels américains. Ces dix cabinets professionnels de comptabilité ont vécu des fusions successives, formant les Big four en 2001, qui sont Price Waterhouse Coopers, KPMG, Deloitte Touche Tohmatsu et Ernest & Young (Gow & Kells, 2018).

L'industrie comptable se métamorphosait profondément, poussée par l'avancée incessante de technologies sur le marché. Bien que nombreuses entreprises reconnaissent le potentiel transformateur de ces avancées, une proportion significative d'entre elles hésite à s'ajuster et à adopter pleinement cette révolution numérique. Cette perplexité met en lumière des défis anticipés auxquels les prestataires d'industrie comptable pourraient faire face, tels que l'augmentation des charges financières et le besoin imminent des recrutements supplémentaires (Lala et al., 2021).

Au Maroc, la genèse de la profession comptable est étroitement liée à son homologue française, importée par la France pendant le protectorat, et initialement destinée à servir les besoins de la communauté française présente dans le pays. Par conséquent, l'histoire du secteur comptable marocain est étroitement liée à l'évolution économique et politique du pays. Elle est une profession encore jeune au Maroc (Hassouni, 2015). Bien que l'importance de ce sujet soit de plus en plus reconnue, la littérature scientifique présente une lacune significative en ce qui concerne l'analyse approfondie de l'industrie comptable au Maroc. Cette étude vise à combler cette lacune en proposant une analyse descriptive détaillée de l'industrie comptable au Maroc, tout en explorant des perspectives d'amélioration. Dans ce contexte, une question essentielle se pose : **Comment l'industrie comptable marocaine peut-elle relever les défis de la digitalisation et des évolutions réglementaires pour renforcer sa compétitivité ?**

Pour répondre à cette question, nous avons adopté une approche méthodologique basée sur une analyse documentaire approfondie. Cette démarche inclut l'examen des textes législatifs et réglementaires, l'étude de publications scientifiques pertinentes, ainsi que l'analyse de la presse spécialisée. Une revue de littérature exhaustive a également été réalisée pour contextualiser notre recherche dans le cadre des travaux existants.

Cet article est structuré comme suit : premièrement, nous examinerons le cadre réglementaire et institutionnel régissant la profession comptable au Maroc. Ensuite, nous analyserons la structure et l'organisation de l'industrie comptable marocaine, en mettant en lumière les

différents acteurs et leurs rôles. Nous aborderons les défis spécifiques auxquels le secteur est confronté. Enfin, nous explorerons les opportunités de croissance et d'amélioration, en tenant compte des tendances mondiales et des spécificités locales, et proposerons des recommandations pour renforcer la compétitivité de la profession comptable marocaine.

1. Méthodologie

La méthodologie que nous allons adopter dans cette recherche, se base sur une analyse qualitative descriptive, ambitionnant à analyser l'industrie comptable au Maroc, ses régulations actuelles, et les défis futurs. La collecte des données s'était effectuée en se basant sur plusieurs sources officielles :

- ❖ Textes législatifs et réglementaires relatifs à l'organisations des professionnels comptables.
- ❖ Rapports partagés au sites officiels des organismes régulateurs de la profession comptable au Maroc, à savoir <https://www.opca.ma/> , <https://oecmaroc.com/> et <https://www.finances.gov.ma/>.
- ❖ Articles de la presse spécialisée : Le Matin, L'Économiste, ou La Vie Éco.

La sélection des données a pris en considération, les publications récentes datant de moins de 20 ans, en exception des lois et des réglementations vu leur critère exhaustif et crucial.

D'autre part, nous avons revu la littérature pertinente liée au sujet, afin d'identifier les défis spécifiques au secteur. Nous avons remarqué un manque notable de publications scientifiques traitant la profession comptable et ses particularités. Pour essayer de récolter un maximum des publications, nous avons utilisé les principaux mots clés.

Le tableau suivant (**tableau 1**) présente la répartition des publications sur la profession comptable, par année.

Tableau 1: Répartition des publications sur la profession comptable, par année

Année de publication	Nombre de publications
2003	1
2005	1
2006	1
2008	1
2009	1
2014	1
2015	2
2017	2
2018	1
2019	1
2020	2

2021	2
2022	2
2023	4
2024	2
Total	24

Source: Auteurs

Il est possible de constater que la période allant de 2003 à 2014 est caractérisée par une prédominance de certains auteurs, limitant ainsi la diversité des perspectives et des démarches méthodologiques. Depuis l'année 2020, nous remarquons une tendance croissante des recherches scientifiques étudiant le contexte de la profession comptable au Maroc. Également, une évolution des sujets est observée en passant d'études historiques à des problématiques plus contemporaines (digitalisation, IA).

Ainsi, la méthodologie employée dans cette étude permet d'obtenir une vue d'ensemble du paysage actuel de l'industrie comptable marocaine et ses défis. Cette analyse exhaustive fournit une base solide pour une analyse qualitative qui sera menée par le biais d'entretiens semi-directifs avec les professionnels comptables marocains. Les résultats de cette analyse feront l'objet d'une publication séparée au futur proche, complétant ainsi la présente étude.

2. La profession comptable au Maroc : État de lieux

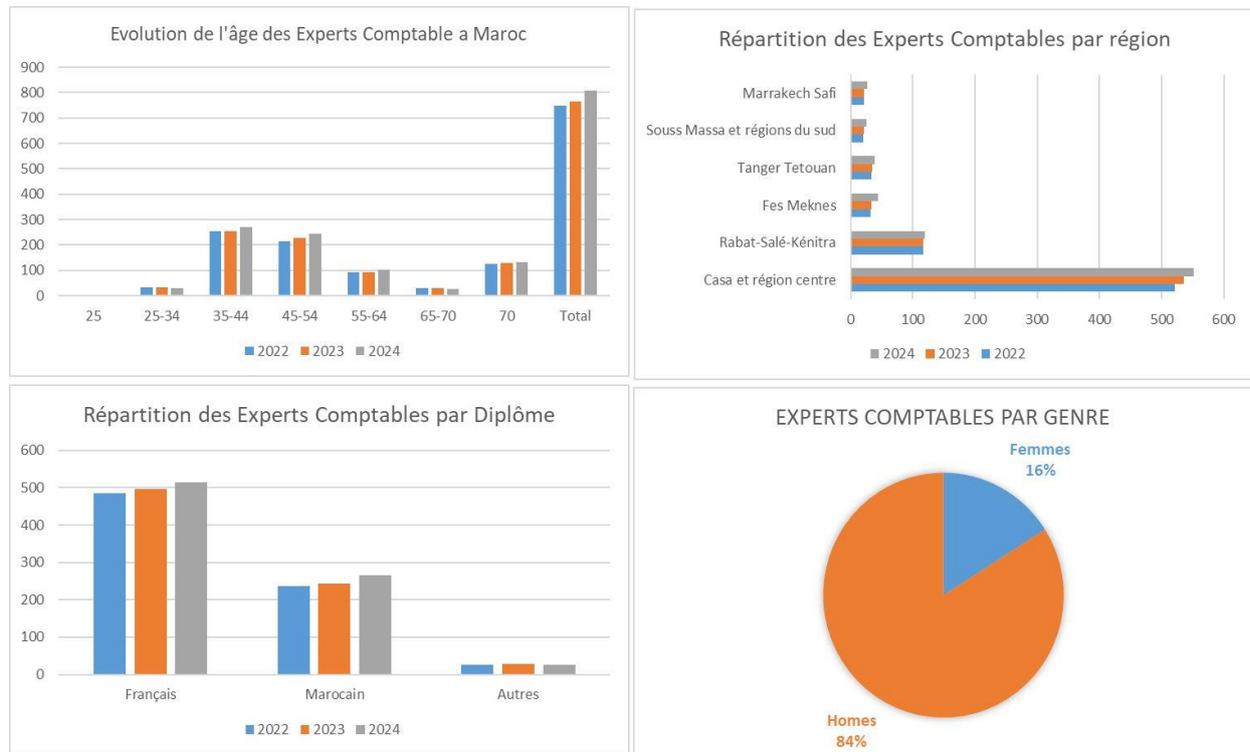
Actuellement, le schéma comptable marocain est caractérisé par la présence de trois types de professionnels : les experts comptables ; les comptables agréés et les comptables indépendants. Depuis que le Maroc a obtenu son indépendance, seul le métier des experts comptables qui était réglementé par l'État Marocain. Ce n'est qu'en 2015, que le métier des comptables agréés a finalement atteint son tour d'organisation. Il convient de noter que seuls les experts-comptables et les comptables agréés sont réglementés par l'État, tandis que les comptables indépendants exercent sans cadre réglementaire spécifique.

2.1. Les experts comptables

Actuellement, et selon les dernières statistiques partagées relatives à la profession d'expert-comptable au Maroc , telles qu'elles ont été extraites du rapport du conseil national de l'Ordre des Experts Comptable¹, 807 experts comptables sont inscrits à l'Ordre des Experts Comptables au Maroc comme illustre la figure 1.

¹ <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7187007902778281985/> consulté le 09/06/2024

Figure 1: Répartition des experts comptables au Maroc par âge, par genre, par diplôme et par région



Source: <https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7187007902778281985/>

En examinant la **figure 1**, nous constatons que la profession est majoritairement masculine, avec environ 84% d'hommes et 16% de femmes. De plus, la **figure 1** révèle une concentration significative des experts-comptables dans les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, qui regroupent ensemble près de 88% des professionnels inscrits. Cette concentration géographique reflète l'importance économique de ces régions et souligne le déséquilibre de la distribution des services comptables à travers le pays.

2.2. Les comptables agréés

Selon les listes publiées sur le site officiel de ministère de l'Économie et de Finance, 3934 comptables agréés sont inscrits actuellement dans le tableau des comptables agréés au Maroc. Nous excluons de notre compte ceux qui sont actuellement en train de passer l'examen d'aptitude professionnelle, ceux qui suivent une formation spécialisée, ainsi que ceux qui seront admis en 2025.

En l'absence des rapports annuels officiels détaillés sur la profession de comptable agréé au Maroc, qui devraient être mis à disposition par le site officiel, nous avons élaboré les Figures 2 et 3 pour pallier ce manque d'informations.

Figure 2: Répartition des comptables agréés par genre

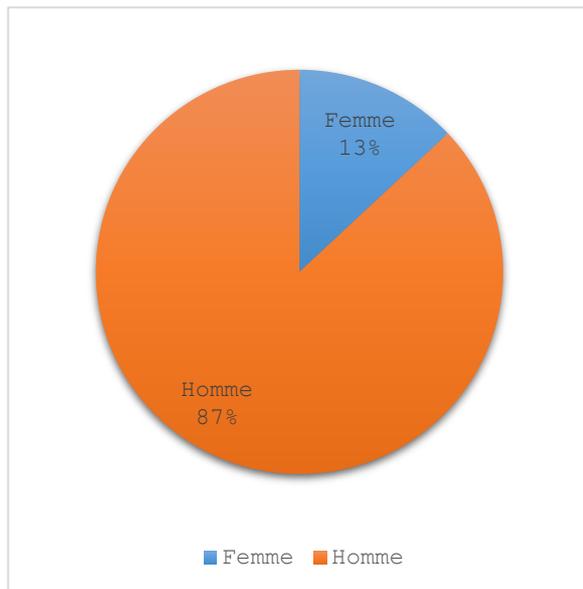
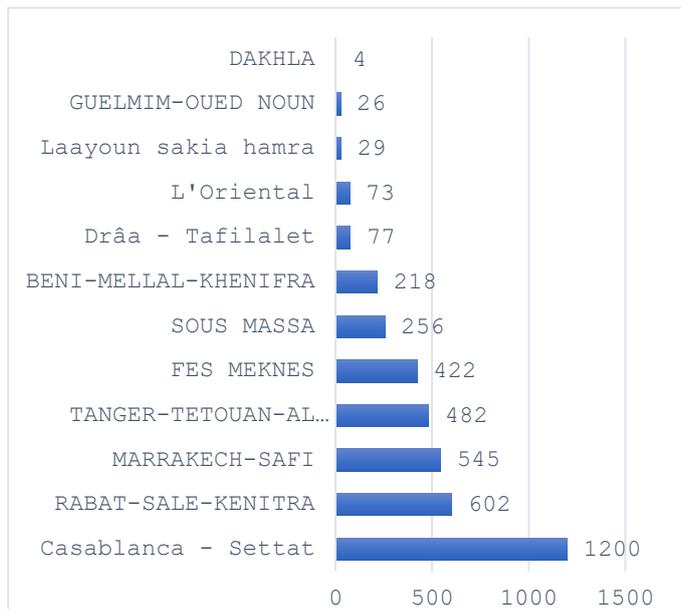


Figure 3: Répartition des comptables agréés par région



Source: Auteurs

La **figure 2** illustre la répartition des comptables agréés par genre. Nous constatons que la profession est majoritairement masculine, avec environ 87% d'hommes et 13% de femmes, ce qui révèle un déséquilibre de genre significatif. La **figure 3** présente la répartition régionale des comptables agréés au Maroc. Elle montre une concentration élevée de professionnels dans les régions de Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra, qui regroupent ensemble près de 46% des comptables agréés du pays. Cette concentration géographique suggère une centralisation des activités économiques et professionnelles dans les principales zones urbaines, laissant des régions entières avec un accès limité aux services comptables professionnels.

3. Cadre législatif, réglementaire et institutionnel de la profession comptable au Maroc

Cette partie analysera les lois, les décrets et les organismes chargés de réguler l'exercice de la comptabilité au Maroc.

3.1. Cadre législatif de la profession comptable au Maroc

Comme annoncé antérieurement, le contexte marocain est caractérisé par la présence de deux métiers des professionnels en comptabilité qui sont réglementés par des lois spécifiques aux métiers, à savoir les experts comptables et les comptables agréés. Le **tableau 2** ci-dessous présente une synthèse détaillée des lois et réglementations spécifiques à chaque catégorie professionnelle, ainsi que les principaux apports de ces cadres législatifs.

Tableau 2: Cadre législatif de l'industrie comptable au Maroc

Catégorie	Loi	Description
Expert-comptable	Loi n° 15-89 réglementant la profession d'expert-comptable et instituant un ordre des experts comptables	<ul style="list-style-type: none"> • Régit la profession d'expert-comptable au Maroc en créant l'Ordre des Experts-Comptables. • Définit les rôles de l'expert-comptable, impose des conditions strictes d'accès à la profession, et établit des obligations de responsabilité civile et de déontologie professionnelle.
	Décret n° 2-93-521 du 30 août 1993 pris pour l'application de la loi n° 15-89 réglementant la profession d'expert-comptable et instituant un ordre des experts comptables	<ul style="list-style-type: none"> • Encadre l'exercice de la profession d'expert-comptable au Maroc. • Attribue au ministre des Finances la supervision des experts-comptables et définit les critères de reconnaissance des diplômes équivalents. • Détaille en outre la composition des conseils régionaux et national, les procédures disciplinaires et les conditions de création des sociétés d'experts-comptables.
	Dahir n° 1-96-124 du 30 août 1996 portant promulgation de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes	<ul style="list-style-type: none"> • Introduit l'obligation pour les sociétés anonymes de désigner un ou plusieurs commissaires aux comptes (CAC). • Confère aux professionnels membres de l'Ordre des Experts-Comptables le monopole de l'exercice de la fonction de commissariat aux comptes.
	Instruction conjointe du 28 juillet 1995 relative aux équivalences avec le Diplôme National d'Expert-Comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Détermine les procédures de dépôt et d'évaluation des demandes d'équivalence au diplôme national d'expert-comptable.
Comptable agréé	Loi n° 127-12 réglementant la profession de comptable agréé et instituant une organisation professionnelle des comptables agréés (2015)	<ul style="list-style-type: none"> • Réglemente la profession des comptables agréés au Maroc • Instaure l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA) • Définit les conditions d'inscription à l'OPCA, les modalités de son fonctionnement et les dispositions transitoires pour les professionnels en exercice libéral
	Décret n° 2-15-806 du 24 mars 2016 pris pour l'application de la loi n° 127-12 réglementant la profession de comptable agréé et instituant une organisation professionnelle des comptables agréés	<ul style="list-style-type: none"> • Encadre l'examen d'aptitude professionnelle requis pour s'inscrire à l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA). • Assure le niveau de qualité et de compétence des comptables agréés en instaurant un cadre rigoureux pour l'accès à la profession et l'évaluation continue des compétences professionnelles.

Catégorie	Loi	Description
	Loi n° 53-19 portant réforme de la loi 127-12 relative aux comptables agréés (2021)	<ul style="list-style-type: none"> • Modifie et complète la loi n° 127-12 régissant la profession de Comptable Agréé au Maroc. • Améliore le cadre réglementaire en définissant clairement les conditions d'accès à la profession, les modalités d'inscription à l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA) et en introduisant de nouvelles mesures pour renforcer la discipline et l'éthique professionnelles. • Encadre les pratiques comptables et d'assurer une plus grande transparence et qualité au sein de la profession comptable marocaine.

Source: Auteurs

Cette analyse montre que bien que les deux professions partagent des objectifs communs en termes de qualité et de fiabilité de l'information financière, elles diffèrent par le niveau de responsabilité et le champ d'intervention. Cette dualité réglementaire reflète la structure du marché comptable marocain et pose des défis en matière de coordination et d'harmonisation des pratiques.

3.2. Cadre réglementaire de la profession comptable au Maroc

3.2.1. Les experts comptables

Le code de déontologie forme le fondement essentiel de la réglementation de la profession d'expertise comptable. Il définit les obligations déontologiques des membres de l'Ordre, dans l'exercice de leurs missions et dans leurs interactions avec les clients, les confrères, les instances ordinales et les administrations (Malamane, 2003). Ce code de déontologie peut revêtir deux dispositions principales ; soit un ensemble de principes généraux régissant les normes de la conduite estimée par les membres de l'ordre, soit un recueil des règles spécifiques définissant les comportements inacceptables et les sanctions engendrées en cas de violation . Le cadre réglementaire de la profession comptable au Maroc comprend le projet du code des devoirs professionnels, les dispositions relatives au fonctionnement des organes de l'Ordre, les modalités d'élection des conseils de l'Ordre, ainsi que le règlement du stage professionnel. De plus, l'ordre a inclut aussi un arsenal complémentaire de règles relatives à l'incompatibilité et l'indépendance, aux honoraires ainsi qu'au contrôle de l'activité professionnelle (Malamane, 2003). En 2020, une mise à jour de code des devoirs professionnels a été publiée.

3.2.2. Les comptables agréés

Le règlement interne de métier des comptables agréés a été adopté lors de la promulgation de décret n° 2.21.664 publié le 6 mai 2022, visant à mettre en œuvre les dispositions de la loi n° 127.12 régissant la profession de Comptable Agréé et instituant l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA), telle que modifiée et complétée par la loi n° 53.19. Ce règlement définit l'ensemble des règles générales de l'OPCA, ses devoirs et son organisation. En ce qui concerne les devoirs professionnels des comptables agréés et leur code de déontologie, ils viennent d'être discutés par le projet de décret n°2.23.150 adopté par le Conseil de gouvernement le 07 mars 2024².

3.3. Cadre institutionnel de la profession comptable au Maroc

3.3.1. Experts comptables

L'ordre des experts comptables assume un rôle critique dans la gouvernance de la profession comptable au Maroc. Investi dans une mission d'encadrement et de régulation, l'Ordre des Experts Comptables veille au respect des normes éthiques et déontologiques, garantit la conformité légale des pratiques, gère l'admission des nouveaux membres, défend les intérêts de

² <https://www.cg.gov.ma/ar/node/11702> consulté le 07/06/2024

la profession et représente les experts-comptables auprès des autorités et des organisations internationales. Sa structure organisationnelle, composée du Conseil National, des Conseils Régionaux, des commissions nationales et de l'administration, lui permet de remplir efficacement ses missions et de participer activement à l'amélioration de la fiabilité et de la transparence des données financières.

3.3.2. Comptables agréés

Le métier des comptables agréés au Maroc est gouverné par l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA), créée par les lois 127-12 et 53-19. L'OPCA veille au respect de l'éthique, à la conformité légale des pratiques, à l'admission de nouveaux membres compétents et à la défense des intérêts de la profession. Cette organisation est composée d'un Conseil National et des Conseils régionaux ainsi que des commissions.

Bien que le cadre réglementant la profession comptable marocaine offre actuellement une structure bien définie et une organisation robuste, il est toujours en évolution croissante, impacté par la volonté de l'État régulateur d'instaurer la transparence et d'assurer l'alignement avec les exigences locales et internationales. Ceci présente sûrement des opportunités importantes, mais également des défis pour les professionnels, notamment en termes d'adaptation continue aux nouvelles exigences.

4. Défis de la profession comptable au Maroc

4.1. Digitalisation de l'administration publique

L'ère numérique a bouleversé le paysage des administrations fiscales à travers le monde, déclenchant une révolution sans précédente dans les modalités de collecte et de gestion des recettes publiques. Le Maroc, pays en plein essor économique, ne demeure pas en marge de cette révolution et s'inscrit résolument dans cette dynamique de mutation, en s'efforçant de digitaliser son administration fiscale pour en optimiser l'efficacité. Au cœur de cette métamorphose, le contrôle fiscal trône en tant que pivot des préoccupations, incarnant la pierre angulaire de la vérification et de l'application des obligations fiscales (Aafir et al., 2023).

Le programme de transformation numérique de la Direction Générale des Impôts (DGI) est guidé par la vision de devenir une administration moderne et connectée répondant aux besoins en constante évolution des contribuables. Au cœur de cette stratégie se trouve la mise en place de services en ligne, permettant aux contribuables de remplir leurs obligations fiscales par voie électronique. L'introduction de la télédéclaration et du télépaiement en 2017 a constitué une

étape importante vers cet objectif, en offrant aux contribuables une plateforme pratique et accessible pour le respect de leurs obligations fiscale (Misoid et al., 2019).

El Ghiouan & El Adnani (2023) ont analysé l'impact de la digitalisation sur la performance de l'administration fiscale marocaine. Ils ont souligné que la digitalisation a connu un succès fulgurant, avec une explosion du nombre de télédéclarations passant de 42 506 en 2013 à 4 967 669 en 2021 et des télépaiements passant de 53,01 milliards de DH en 2013 à 145,79 milliards de DH en 2021, permettant à la DGI de se focaliser sur des activités stratégiques. Par ailleurs, les données partagées par les auteurs révèlent une augmentation substantielle des recettes fiscales supplémentaires issues des opérations de contrôle fiscal, sur place et sur pièces, ainsi que celles résultant des actions de recouvrement forcé, avec une progression de 7,042 milliards de dirhams en 2011 à 10,590 milliards de dirhams en 2021.

D'autre part, et selon une étude faite par (Oukhit et al., 2023) , un niveau d'évaluation positif a été constaté vis-à-vis les interfaces en ligne de la DGI et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC), suggérant ainsi une confirmation des attentes d'une grande partie des professionnels enquêtés.

Cependant, l'adoption de la dématérialisation dans le système fiscal présente un certain nombre de défis qui peuvent limiter son impact positif sur le consentement à l'impôt. L'administration fiscale elle-même peut rencontrer des difficultés dans l'adaptation à la dématérialisation. La maîtrise des nouvelles technologies peut être insuffisante chez certains fonctionnaires, notamment les plus âgés, ce qui peut nuire à l'efficacité des procédures dématérialisées et à ralentir leur mise en œuvre. De même, la mise en place de démarches administratives dématérialisées nécessite une infrastructure informatique fiable et performante. La qualité du réseau internet est un facteur déterminant pour assurer une accessibilité fluide et éviter des ruptures de service qui pourraient entraîner des conséquences néfastes sur le civisme fiscal. Des investissements dans les infrastructures numériques sont indispensables pour garantir une expérience utilisateur satisfaisante et favoriser l'adoption de la dématérialisation (Hossni, 2022).

Ces limitations obstruant l'administration fiscale, se propagent et impactent ses parties prenantes et notamment les professionnels de la comptabilité. La digitalisation de l'administration publique a souvent augmenté la pression sur les comptables, qui sont déjà accaparés par leurs obligations traditionnelles et se sont retrouvés abasourdis devant les nouvelles exigences technologiques. L'émergence des problèmes techniques, des erreurs de système et la nécessité de réapprendre certains aspects de leur travail ont entraîné une surcharge

de travail supplémentaire, aggravant ainsi la charge existante. Cette dualité de responsabilités résulte aux niveaux de stress élevés et impacte occasionnellement la qualité du travail fourni aux clients. En outre, les professionnels de l'industrie comptable investissent des temps considérables pour s'approprier des nouveaux outils et vérifier minutieusement le respect de toutes les exigences fiscales.

D'autre part, la digitalisation des procédures fiscales a soulevé des nouvelles préoccupations en matière de protection des données, obligeant les professionnels comptables à acquérir des compétences en cybersécurité et à adopter une vigilance accentuée pour la préservation de l'intégrité des informations financières sensibles des clients et la prévention des cyberattaques. Cependant, l'administration fiscale ne propose pas le soutien adéquat aux professionnels de la comptabilité, en ce qui concerne la communication, l'accompagnement et la documentation claire et concise liée aux nouveautés proposées.

4.2. Domination du « Big Four »

Les «Big Four» dominent le marché mondial dans plusieurs secteurs clés à savoir la comptabilité, le conseil légal et fiscal et l'audit financier (Gow & Kells, 2018). Le Maroc ne s'échappe pas à cette règle. Le secteur de l'audit au Maroc, un des domaines d'intervention des experts comptables, joue un rôle crucial dans la transparence financière et la conformité des entreprises aux normes comptables. Cet environnement professionnel en constante évolution est caractérisé par une pluralité de cabinets, chacun contribuant avec son expertise unique. Les Big Four règnent en maîtres sur le marché, concentrant environ 70% des parts (El Fakir, 2024). En 2015, l'industrie comptable marocaine a connu une avancée significative avec l'adoption de la loi 127-12. Cette loi, relative à la réglementation de la profession de comptable agréé et instituant l'Organisation Professionnelle des Comptables Agréés (OPCA), a abrogé le décret précédent et a octroyé le monopole de la tenue et de la supervision des comptes des entreprises à deux catégories de professionnels : les experts-comptables et les comptables agréés (Grine, 2019). Néanmoins, la persistance de la prédominance des grands cabinets, et notamment des Big Four, soulève des interrogations quant à la concurrence et à l'accès équitable aux services comptables. Cette domination est justifiée selon (Rguibi et al., 2021), par plusieurs déterminants, notamment la réputation et la qualité des audits fournis par ces cabinets. Les «Big Four» sont perçus comme offrant des services d'audit de haute qualité, soutenus par leur taille, leur expérience et leurs systèmes d'information sophistiqués. La gestion des ressources humaines, avec des politiques de recrutement et de formation efficaces, assure un niveau élevé

de professionnalisme et de compétence. En outre, l'indépendance et la capacité des Big Four à résister aux pressions des dirigeants sont des facteurs déterminants. Enfin, la concentration du marché et le monopole des Big Four limitent les options des grands cabinets, renforçant ainsi leur domination.

D'autre part, El Fakir (2023) a étudié l'impact de l'appartenance de commissaire aux comptes à un réseau de « Big Four », et a conclu que ceci n'a pas d'effet significatif sur la qualité des rapports financiers. Cette observation remet en question la théorie dominante postulant qu'une affiliation à un réseau international d'audit (Big Four) rehausse la qualité de l'audit et, par extension, la fiabilité de l'information financière. En effet, cette théorie présuppose que les cabinets du Big Four procèdent à des contrôles plus rigoureux et appliquent des normes de qualité plus élevées, et bénéficient d'une crédibilité accrue par rapport aux cabinets non-membres du Big Four. Des réflexions approfondies et des mesures ciblées sont nécessaires pour favoriser un paysage comptable marocain plus dynamique, inclusif et porteur de valeur ajoutée pour l'économie nationale.

4.3. Une institutionnalisation fragmentée

Selon Mohamadi Rachdi El Yacoubi, l'ex-président de l'OPCA, dans son interview avec l'Opinion (El Yacoubi, 2021), la fragmentation du paysage comptable marocain et la diversité des acteurs, sont des défis que la profession comptable confronte. D'ailleurs, cette fragmentation se manifeste par la coexistence de divers niveaux de praticiens et d'organisations, chacun ayant des rôles et des responsabilités précises, assujettis à des cadres juridiques différenciés. Cette multiplicité de cadres juridiques peut parfois engendrer des juxtapositions et des nébulosités dans les responsabilités et les compétences des différentes catégories de professionnels.

La fragmentation se reflète également dans les pratiques professionnelles variées. Les grandes firmes comptables internationales, présentes au Maroc, appliquent souvent des normes et des méthodes de travail différentes de celles des cabinets locaux. De plus, les niveaux de formation et de compétence peuvent varier considérablement, allant des diplômés des grandes écoles de commerce et d'administration, comme l'ISCAE, aux praticiens ayant une expérience professionnelle sans formation académique formelle.

Le paysage comptable marocain, caractérisé par sa fragmentation et sa pluralité de pratiques professionnelles, soulève des difficultés considérables en termes de réglementation, de coordination et d'harmonisation. Afin de surmonter ces obstacles, des efforts soutenus de

réforme et de normalisation sont requis, visant à établir une profession comptable cohérente et alignée aux standards internationaux, tout en s'adaptant aux spécificités de l'économie marocaine

D'ailleurs, Mohamadi Rachdi El Yacoubi recommande la fusion des Ordres des Experts-Comptables et des Commissaires aux Comptes en une entité unique. Cette unification s'accompagnerait de la création de deux tableaux professionnels distincts :

- Tableau des Experts-Comptables : Ce tableau intégrerait les experts-comptables actuels et les comptables agréés, reconnaissant ainsi l'expertise et les compétences de ces deux professions.
- Tableau des Commissaires aux Comptes : Ce tableau serait composé exclusivement d'experts-comptables, garantissant un niveau élevé de spécialisation et d'expérience dans le domaine de l'audit légal.

4.4. Nouvelles normes de IFRS

L'adoption croissante des Normes Internationales d'Information Financière (International Financial Reporting Standards : IFRS) en Europe et l'évolution synchrone des pratiques comptables internationales exercent une influence multidimensionnelle sur l'environnement financier du Maroc (El Oud et al., 2021). Pour donner suite à son engagement dans le processus de la modernisation économique et financière et de libre-échange, le Maroc se situe actuellement à la croisée des chemins en matière de la normalisation comptable. D'un côté, le Code Général de Normalisation Comptable (CGNC) et son Plan Comptable Général 1992 régissent la comptabilité des entreprises marocaines. D'autre part, les Normes IFRS s'imposent pour les comptes consolidés des établissements de crédit et des sociétés cotées. Par conséquent, les entreprises marocaines se trouvent dans l'obligation s'adopter les normes IFRS et de s'adapter aux changements résultants, afin d'optimiser leur accès aux marchés financiers internationaux et attirer plus des investissements étrangers. La transition vers les IFRS depuis 2005 représente un défi majeur pour le Maroc, nécessitant une adaptation des pratiques comptables nationales, une formation des professionnels comptables et une sensibilisation des acteurs économiques. En relevant ce défi, le Maroc pourra renforcer son intégration dans l'économie mondiale et consolider sa position en tant que destination attractive pour les investissements étrangers (Baghar, 2017). Les professionnels de comptabilité ne s'échappent pas à ce défi. La complexité inhérente aux normes IAS/IFRS, tant sur le plan normatif que technique, a mis en évidence les difficultés rencontrées par les praticiens. Ils peinent à maîtriser

pleinement l'ensemble du corpus, et à anticiper les effets de l'application de ces normes sur les états financiers (Zaim et al., 2020).

Ghandari (2018) a discuté l'impact de la transition vers les normes IFRS sur les missions exercées par les commissaires aux comptes qui sont des experts comptables et a conclu que cette transition impliquera des mutations profondes au niveau de l'organisation des ressources humaines et technologiques. De même, il a souligné le fait que si l'objectif fondamental de la mission d'audit demeure inchangé, la complexité croissante des normes IFRS, l'évolution constante du référentiel comptable et le manque de préparation adéquate des entreprises constituent des défis majeurs pour les auditeurs financiers. Ces facteurs introduisent de nouveaux risques qu'ils doivent prendre en compte pour mener à bien leur mission.

Bien que le contexte marocain présente ses propres défis, la transition vers de nouvelles normes comptables n'est pas aisée, même dans des pays où l'industrie comptable est plus développée. Aux États-Unis, par exemple, Bierstaker et al. (2016) ont discuté l'état de la préparation des professionnels de la finance à l'adoption de l'IFRS et suggèrent un besoin urgent d'intensifier les efforts de la formation. Les auteurs recommandent de renforcer la préparation des responsables financiers et la formation des étudiants, des comptables et des professionnels américains assumant d'importantes responsabilités financières. Ces recommandations trouvent un écho chez Arya (2024) qui a souligné l'importance des investissements massifs dans des programmes de formation et de sensibilisation afin de permettre aux préparateurs et aux auditeurs d'effectuer une transition efficace vers un nouveau régime comptable.

4.5. Rentabilité des services

L'industrie comptable marocaine est très compétitive et englobe de nombreux praticiens non agréés en parallèle avec le secteur réglementé, qui offrent quasiment le même service. Cette rivalité intense peut entraîner une baisse des tarifs, affectant ainsi la viabilité économique des cabinets réglementés. N'ayant pas l'obligation de s'investir dans la formation ou l'adhésion aux organismes professionnels, ces praticiens proposent des tarifs minimes par rapport aux autres cabinets réglementés par l'État. El Ghali Khadir, membre du premier conseil national de l'OPCA, a relevé ce défi en précisant que les cabinets souffrent d'une baisse considérable de chiffre d'affaires en raison de la limitation des champs d'intervention chez les comptables

agréés (la comptabilité traditionnelle et le conseil juridique et fiscal, etc.), ainsi que le nombre croissant des intervenants non agréés qui ne sont soumis à aucune réglementation.³

L'ancien président de l'OPCA M. Mohamadi Rachdi El Yacoubi déclare dans son interview prémentionné que les comptables agréés doivent travailler sur l'établissement des tarifs minimums de leurs différents services offerts, notamment la tenue de la comptabilité, et la constitution ou la modification juridique des entreprises. Ces tarifs doivent être basés sur un ensemble des critères tels que la complexité de la mission, les ressources utilisées et les compétences nécessaires. De même, ces tarifs doivent être publiés afin de garantir la transparence et l'accessibilité par tout type de client.

D'autre part, en 2019, le Conseil National de l'Ordre des Experts Comptables a émis une directive instaurant un tarif minimum pour les missions d'audit légal et contractuel. Cette mesure, qui visait à harmoniser les pratiques tarifaires et à garantir une juste rémunération des professionnels de l'audit, a été rendue obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Toutefois, une nouvelle directive "budget-temps" a remplacé la directive précédente, s'abstenant de fixer un prix horaire minimum à appliquer pour les missions d'audit financier et comptable, à partir du 10 novembre 2023.⁴ En outre, les autres services offerts par les experts comptables ne sont pas unifiés et souvent sont critiqués par l'excès de leurs honoraires (Malamane, 2003). Cependant, comment juger que les prix sont élevés par rapport à un service offert qui n'a pas des prix référentiels tenant en compte le volume de la diligence, les frais de la mission, la technicité du dossier, et la notoriété du fait de l'ancienneté de prestataire ?⁵.

À l'échelle mondiale, il s'était avéré que l'influence du pouvoir financier des clients sur la capacité de négociation des cabinets d'audit est particulièrement notable dans les pays industrialisés, où l'omniprésence des grandes entreprises dotées des structures financières solides leur permet de dicter des conditions tarifaires avantageuses. Néanmoins, le marché de l'audit au Maroc se distingue par la prédominance des petites et moyennes entreprises (PME), ce qui confère aux cabinets d'audit un pouvoir de négociation plus important. De plus, la concurrence accrue sur ce marché joue un rôle déterminant dans la fixation des honoraires d'audit (Moutahaddib, 2017).

³ <https://www.lavieeco.com/affaires/les-comptables-agrees-en-pleine-crise/> consulté le 23/06/2024

⁴ <https://www.lavieeco.com/affaires/entente-sur-les-prix-lordre-des-experts-comptables-accepte-la-sanction-du-conseil-de-la-concurrence/> consulté le 07/06/2024

⁵ <https://www.lec.ma/honoraires-expert-comptable-casablanca> consulté le 07/06/2024

Dans l'optique de répondre aux enjeux cruciaux de rentabilité et d'efficacité opérationnelle, El Fakir (2024) recommande que les cabinets d'expertise comptable doivent opérer une mue profonde de leur modèle économique. Cette transformation implique un détournement des missions classiques à faible valeur ajoutée, telles que la saisie comptable et les bilans annuels. Ces tâches, chronophages et peu rémunératrices, doivent être externalisées ou automatisées, afin de libérer de temps et s'orienter vers des prestations de conseil haut de gamme qui créent une forte valeur ajoutée à la fois pour les cabinets et pour les clients.

Yigitbasioglu et al. (2023) ont montré que l'automatisation des tâches comptables a un effet bi-dimensionnel sur la baisse des fonctions comptables traditionnelles chez les professionnels comptables, et la croissance des fonctions liées aux conseils et à la gestion des risques.

4.6. Besoin aux talents

Soumis à l'impératif d'acquérir des nouveaux talents et dans un contexte marqué par la rareté des profils qualifiés, les professionnels de la comptabilité, doivent repenser leurs stratégies de recrutement afin d'identifier et attirer des talents à haut potentiel (El Fakir, 2024) et qui seront un maillon fort dans la chaîne de la création de la valeur.

Dans leurs étude, Fadili & Souaf (2018) ont identifié 6 types des talents qui sont les plus demandés à savoir l'esprit critique, la créativité, l'aptitude à la collaboration, la capacité de résolution des problèmes, la pensée informatique et la littératie numérique, afin d'élever le profil de la marque fédérale de cabinet d'expert-comptable, et créer de la valeur ajoutée pour toutes ses parties prenantes. Cependant, l'investissement dans la formation des collaborateurs en communication, selon ces auteurs, est «l'huile du fonctionnement des processus de création de valeur».

Le besoin en talents en matière de la profession comptable, est un défi global discuté par plusieurs auteurs à l'échelle mondiale (Bloom & Myring, 2008; Edgley et al., 2017; Jackson et al., 2023). Selon Payne (2002), loin d'être une simple réalité, le besoin en talents dans la profession comptable met en lumière un autre défi, à savoir l'absence de vision, de motivation et des perspectives d'évolution dont témoignent de nombreux cabinets d'experts-comptables. En Roumanie, Rîndașu (2017) a confirmé l'écart entre les compétences que les praticiens développent dans l'environnement académique et les attentes des entreprises et a soutenu que le non-alignement de la formation universitaire sur les nouvelles exigences engendrera à moyen et long terme une pénurie de compétences critiques pour les employeurs.

Les professionnels de métier d'audit exercé par les cabinets d'expertise comptable au Maroc, sont largement préoccupés par la question de la gestion des talents. Une étude internationale réalisée par Protiviti, une société de conseil internationale, a porté sur les principaux risques pour les responsables de l'audit interne. Cette étude a classé la gestion des talents et des compétences au troisième rang des principaux risques auxquels sont confrontés les responsables de l'audit en 2024 et au deuxième rang à l'horizon 2034. Cette préoccupation s'inscrit dans un contexte de concurrence accrue pour le recrutement et la rétention des talents qualifiés dans le domaine de l'audit interne. Le nombre insuffisant des professionnels expérimentés sur le marché du travail, associé au départ à la retraite de la génération des baby-boomers, accentue davantage ce défi. En effet, l'acquisition, la valorisation et la rétention du capital humain hautement qualifié constituent des enjeux stratégiques majeurs pour les cabinets d'expertise comptable au Maroc⁶.

Outre les problèmes liés au recrutement et à la fidélisation des talents, 37 % des directeurs de l'audit ont exprimé leur inquiétude quant à leur capacité à développer les compétences et à former les collaborateurs de l'audit interne. En conséquence, les dirigeants explorent diverses approches pour combler le déficit de talents⁷.

Les crises pandémiques, les événements climatiques extrêmes, les conflits et les bouleversements technologiques s'inscrivent désormais dans le paysage mondial, s'ajoutant aux transformations profondes que connaît déjà la profession comptable. L'évolution des modes de travail et de gestion de l'information impose une révision des compétences requises pour les comptables. Aussi bien les universitaires que les professionnels s'accordent sur l'importance croissante des compétences non techniques, au-delà des compétences techniques traditionnelles, pour la création de valeur par les comptables. Martins et al. (2023) ont insisté sur l'importance des compétences non techniques pour l'avenir de la profession comptable, face aux turbulences à venir, en mettant l'accent sur le rôle primordial des établissements d'enseignement supérieur dans leur développement.

4.7. Un système fiscal en profonde mutation

En s'inscrivant dans une dynamique de réforme fiscale soutenue au cours de trois dernières décennies, le Maroc témoigne une volonté politique déterminée d'ajuster son système fiscal aux

⁶ <https://www.protiviti.com/us-en/survey/top-risks-chief-audit-executives-2024#4> consulté le 26/06/2024

⁷ <https://www.fm-magazine.com/news/2023/mar/companies-scrambling-secure-tech-talent-internal-audit-teams.html> consulté le 26/06/2024

mutations économiques et sociétales profondes que traverse le pays (Zaam & Yousfi, 2021). Chaque année, et depuis la grande réforme des années 80, des nouvelles dispositions fiscales sont introduites à travers la loi de finances, naviguant entre les impératifs macroéconomiques et les défis budgétaires tout en soutenant les initiatives socio-économiques du gouvernement. Cette instabilité chronique, même qu'elle est bénéfique pour certains acteurs, impose une charge administrative lourde aux professionnels de la comptabilité qui tentent sans cesse de ne pas manquer le train des réformes fiscales, et de respecter toute nouvelle exigence publiée.

4.8. Formation continue

À la suite des mutations constantes de l'industrie comptable au Maroc, la formation continue des professionnels de l'industrie comptable est cruciale afin de respecter et promouvoir les valeurs fondamentales de la profession. D'ailleurs, et comme préalablement mentionné, les défis de la normalisation, de la digitalisation et de l'instabilité des lois dans le contexte marocain relèvent des défis majeurs pour la formation des professionnels de la comptabilité. Ils se trouvent dans l'obligation complète de mettre à jour constamment leurs compétences afin de s'adapter aux dernières évolutions réglementaires, techniques et technologiques. Sido & Lakrarsi (2021) ont mené une étude aux seins des cabinets des experts comptables au Maroc et ont conclu que 47% des cabinets interrogés ont affirmé l'absence d'une politique en matière de formation continue de leurs collaborateurs. Cette situation a un impact significatif sur la capacité des cabinets à offrir aux clients des nouveaux services de qualité, tout en affectant négativement le bien-être des collaborateurs en augmentant leur niveau de stress.

D'autre part, Roussi (2022) souligne l'importance cruciale des investissements dans la formation aux nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle, dès la création de l'entreprise. Selon l'auteur, ces investissements sont essentiels pour créer de nouvelles sources de valeur ajoutée dans les pratiques professionnelles, et pour développer de nouvelles compétences sociales. Ces adaptations sont considérées comme nécessaires pour éviter le risque de chômage qui pourrait menacer les professionnels ne s'adaptant pas aux nouvelles tendances du marché. De même, El Fakir (2024) met en lumière la nécessité d'une identification systématique des besoins en formation des professionnels du secteur, afin de veiller au développement continu de leurs compétences et connaissances.

L'évolution rapide du paysage comptable, marquée par des mutations techniques et technologiques profondes, impose les experts-comptables marocains à s'adapter en permanence. Cette nécessité d'adaptation est traduite lors des Assises de la Profession

Comptable par une réflexion poussée sur la normalisation et la responsabilité éthique. C'est dans ce contexte que la formation continue s'impose comme un élément clé pour relever ces défis. Faïçal Mekouar a ainsi insisté sur l'importance de développer les compétences professionnelles des experts-comptables afin d'assurer la fiabilité et l'efficacité des services offerts. *"La mission de tiers de confiance repose sur trois piliers : la responsabilité, la normalisation et la formation continue"*, a-t-il rappelé. *"Et l'élargissement de ce rôle et des conditions de son exercice est au cœur de ces Assises"*.⁸

En conclusion, l'industrie comptable marocaine se distingue par ses particularités réglementaires et institutionnelles. Les défis identifiés montrent la nécessité d'adaptations continues pour améliorer l'efficacité et la conformité, tout en soutenant la croissance et la modernisation du secteur.

5. Perspectives d'amélioration

Les défis mentionnés auparavant, nécessitent une forte volonté de la part des professionnels comptables afin de les surmonter et les transformer en des opportunités uniques favorisant l'évolution et l'innovation.

Les professionnels de l'industrie comptable marocaine doivent penser hors des sentiers battus des services classiques de comptabilité et d'audit des comptes, en se lançant dans d'autres services promettants, tels que le conseil aux entreprises, l'audit des systèmes d'informations comptables, les formations en ce qui concerne les nouveautés réglementaires et l'assistance dans la planification financière.

D'autre part, la transformation digitale est là et nous ne pouvons pas la fuir. Les professionnels comptables marocains, doivent alors apprendre à s'adapter aux évolutions technologiques, et à les intégrer dans leur modèle de business, pour réaliser des gains de temps et d'efficacité. Ils doivent également être préparés pour gérer les risques inhérents aux systèmes d'information, et avoir des pratiques qui mettent en évidence l'intégrité de l'information financière et sa sécurité (Belhaj et al., 2024). Cette approche doit être participative, en priorisant la sensibilisation accrue de personnel, le lancement des formations continues, et la veille à promouvoir une culture de sécurité où chacun se sent responsable soit la direction, le management intermédiaire ou les collaborateurs (top-down).

⁸ <https://lematin.ma/economie/les-experts-comptables-face-aux-defis-technologiques-et-ethiques/228169>
consulté le 29/06/2024

En outre, les cabinets comptables doivent développer leurs modes de gestion des ressources humaines. Cette évolution devrait s'articuler autour de deux axes principaux : d'une part, la valorisation et la fidélisation des collaborateurs clés, et d'autre part, l'attraction de nouveaux talents partageant les mêmes valeurs. Pour ce faire, les cabinets doivent mettre l'accent sur les opportunités de formation, de développement professionnel et des rémunérations compétitives. Parallèlement, la création d'un environnement de travail favorable et une marque employeur sophistiquée, s'avèrent essentiels pour attirer et retenir les talents de haut niveau.

Pour résumer, il est le temps que l'industrie comptable au Maroc tire parti des opportunités offertes par l'innovation et embrasse le changement afin de survivre et de prospérer dans un contexte mondialisé, tout en répondant de manière efficace aux défis posés par les exigences réglementaires et la pression exercée par les clients.

Globalement, l'avenir de la profession repose sur sa capacité à s'adapter, à évoluer et à s'inscrire dans une approche proactive face aux risques et aux changements structurels qui marquent le monde d'aujourd'hui.

Conclusion et perspectives futures

En conclusion, cet article dresse un panorama détaillé des acteurs de l'industrie comptable marocaine, mettant en lumière son évolution, son état actuel, ainsi que les défis auxquels elle fait face. Certes que l'industrie comptable marocaine a connu une transformation significative au cours des dernières décennies, marquée par une professionnalisation accrue et une adaptation progressive aux normes internationales. Cependant, des défis persistent, notamment en termes d'harmonisation des pratiques et d'application uniforme des normes.

De plus, la vague de la transformation digitale est déclenchée sur tous les niveaux au Maroc, touchant particulièrement l'administration publique qui est la partie prenante la plus influente de l'industrie comptable marocaine. Si cette transformation digitale a certes engendré des avancées intéressantes en ce qui concerne l'efficacité opérationnelle, elle a également soulevé des questions sérieuses concernant la sécurité de l'information et la gestion des risques.

Pareillement, la formation et le développement des compétences apparaissent comme des enjeux centraux. Face à l'évolution rapide des pratiques et des technologies, il est impératif de renforcer les programmes de formation initiale et continue pour assurer la compétitivité et la pertinence de la profession à long terme.

Ces constats ont des implications managériales significatives. Les cabinets comptables au Maroc doivent adopter stratégiquement les technologies numériques pour améliorer leur efficacité et rester compétitifs sur le marché globalisé. Il est crucial de mettre en place des

programmes de formation continue pour doter les professionnels des compétences nécessaires face aux évolutions technologiques et réglementaires. De plus, le renforcement de la collaboration entre les différents acteurs du secteur, y compris les organismes professionnels, les institutions académiques et les autorités réglementaires, est essentiel pour favoriser l'innovation, partager les meilleures pratiques et assurer une croissance durable.

Sur le plan scientifique, cette étude contribue à enrichir la littérature sur l'industrie comptable dans les pays émergents, en offrant une analyse approfondie du contexte marocain souvent sous-représenté dans les recherches académiques.

Tandis que l'approche méthodologique que nous avons adoptée est rigoureuse, cette étude reconnaît certaines limites. Premièrement, la rapidité des changements dans le secteur, peut rendre certaines observations rapidement obsolètes. Deuxièmement, l'absence d'une analyse empirique détaillée, ouvre la voie à de futures recherches. Celles-ci pourraient inclure des études de cas, des enquêtes sur le terrain et des analyses comparatives avec d'autres pays émergents pour approfondir la compréhension des dynamiques sectorielles.

En conclusion, l'industrie comptable marocaine se trouve à un tournant décisif. Sa capacité à relever les défis actuels tout en saisissant les opportunités offertes par l'innovation et la digitalisation déterminera non seulement son avenir, mais aussi son rôle dans le développement économique et la gouvernance financière du pays. Une approche proactive et collaborative entre toutes les parties prenantes sera essentielle pour assurer un avenir prospère et durable à cette profession indispensable.

BIBLIOGRAPHIE

- Aafir, H., Ichou, M. A., Jnah, A., & Moqqadem, O. (2023). Le contrôle fiscal à la l'ère de la digitalisation de l'administration fiscale au Maroc : Une révolution en marche ou une réalité imposée? *International Journal of Strategic Management and Economic Studies*.
- Arya, A. (2024). The Need, Challenges, and Prospects of IFRS Adoption in the United States. *Asian Journal of Economics, Business and Accounting*, 24(7), 73-81.
- Baghar, N. (2017). LA NORMALISATION COMPTABLE AU MAROC: ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES. *Revue Economie & Kapital*, 11.
- Belhaj, H., Kammass, S., & Al Meriouh, Y. (2024). IS Risk Management in Morocco : Between regulatory ambitions and cultural challenges—A critical analysis of the current situation. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 5(10), 317-346. <https://doi.org/10.5281/zenodo.13909392>
- Bierstaker, J. L., Kopp, L. S., & Lombardi, D. R. (2016). Are financial professionals ready for IFRS?: An exploratory study. *Advances in Accounting*, 35, 1-7. <https://doi.org/10.1016/j.adiac.2016.04.004>
- Bloom, R., & Myring, M. (2008). Charting the future of the accounting profession. *The CPA Journal*, 78(6), 65.
- Brown, R. (2014). *A history of accounting and accountants*. Routledge.
- Edgley, C., Sharma, N., Anderson Gough, F., & Robson, K. (2017). *Diversity and the accounting profession*.
- El Fakir, M. (2023). Effect of audit quality indicators on the quality of financial information in large firms in Morocco : A confirmatory analysis by the structural equation modeling via the PLS approach. *African Scientific Journal*, 3(17), 100-100.
- EL FAKIR, M. (2024). La profession de l'expertise-comptable au Maroc : Une analyse descriptive et perspectives de recherches. *Journal of Economics, Finance and Management (JEFM)*, 3(1), 147-163.
- El Ghiouan, E. M., & El Adnani, M. J. (2023). L'impact de la digitalisation sur la performance de l'administration fiscale marocaine. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 4(3-1), 591-607.
- El Oud, R., Haitou, Y., & Amedjar, A. (2021). *Exploratory Study on the Impact of the Transition to IAS/IFRS on Moroccan Groups*.
- El Yacoubi, M. R. (2021, août 24). *Un Ordre des experts-comptables unifié s'impose pour aller de l'avant [L'opinion]*. https://www.lopinion.ma/Interview-avec-Mohamadi-Rachdi-El-Yacoubi-Un-Ordre-des-experts-comptables-unifie-s-impose-pour-aller-de-l-avant_a17914.html
- Fadili, M. H., & Souaf, M. (2018). DETERMINANTS ET LEVIERS FUTURS DE DEVELOPPEMENT DE LA MARQUE EXPERT-COMPTABLE MAROCAIN A L'ERE DU NUMERIQUE. *PUBLIC & NONPROFIT MANAGEMENT REVIEW*, 3(1).
- Félix, E. E. (2005). La comptabilité face à ses défis (2ème partie). *Revue belge de la comptabilité*, n°3,.
- Gaudy, C. (2020). *Espoirs et désillusions des auditeurs financiers dans le champ de la RSE. Une ethnographie en cabinet non-Big*. Université Toulouse 1 Capitole.
- GHANDARI, Y. (2018). Passage aux normes IFRS: Quel impact sur les normes d'audit et sur la mission du commissaire aux comptes? *Revue de Consolidation Comptable et de Management de la Performance*, 2.
- Gow, I. D., & Kells, S. (2018). *The big four : The curious past and perilous future of the global accounting monopoly*. Berrett-Koehler Publishers.

- Grine, S. (2019, décembre 25). Profession comptable : La véritable réforme, et si c'était maintenant? *Economiste*. <https://www.leconomiste.com/article/1055041-profession-comptable-la-veritable-reforme-et-si-c-etait-maintenant>
- Hassouni, K. (2015). *Femmes et profession comptable au Maroc*. Versailles-St Quentin en Yvelines.
- Hilmi, Y. (2023). Comptabilité générale: Exercices corrigés avec rappels de cours. Agence Francophone.
- HILMI, Y., ZOUINE, A., & FATINE, F. E. (2020). La mise en place d'un manuel de procédure d'application des IAS/IFRS, comme outil du contrôle interne. *International Journal of Management Sciences*, 3(2).
- Hossni, K. (2022). La contribution de la dématérialisation au civisme fiscal au Maroc. Cas de la direction générale des impôts. In *La digitalisation au Maroc et les défis de la modernisation : Études transversales en références organisationnelles, législatives et institutionnelles*.
- Jackson, D., Richardson, J., Michelson, G., & Munir, R. (2023). The future of accounting talent: Career values, choices and satisfaction among early career accountants. *Australian Accounting Review*, 33(4), 391-406.
- Lala, Z., Poole, V. B., & Kimmel, S. B. (2021). Adapting to New Technology in the Accounting Industry. *Business Education Innovation Journal VOLUME 13 NUMBER 2 December 2021*, 37.
- Longuenesse, É. (2003). Les nouvelles technologies de l'information et les défis de la profession comptable au Liban. *MOM Éditions*, 1(1), 289-308.
- Macey, J., & Sale, H. A. (2003). Observations on the role of commodification, independence, and governance in the accounting industry. *Vill. L. Rev.*, 48, 1167.
- Macintosh, N. (2013). *Accounting, accountants and accountability*. Routledge.
- Malamane, M. (2003). *Conception et mise en place d'une démarche qualité dans les cabinets d'Expertise Comptable au Maroc*. ISCAE.
- Martins, H., Cunha, T., Carvalho, A. O., Carmo, C., & Baldacci, G. (2023). Changes, Challenges, and Choices : An Approach to the Future of Accounting Education in a Turbulent World. In *The Past, Present, and Future of Accountancy Education and Professions* (p. 82-102). IGI Global.
- Misoid, M., Elbahlouli, L., & Salehddine, A. (2019). La contribution de la télédéclaration dans l'amélioration de la performance de la Direction générale des impôts au Maroc. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 3(1).
- Mohammad, S. J., Hamad, A. K., Borgi, H., Thu, P. A., Sial, M. S., & Alhadidi, A. A. (2020). How artificial intelligence changes the future of accounting industry. *International Journal of Economics and Business Administration*, 8(3), 478-488.
- Moutahaddib, A. (2017). Les déterminants de la qualité des missions d'audit au Maroc. *Revue africaine de management*, 2(2).
- Nohayla, B., & Zineb, B. (2023). L'intelligence artificielle au cœur des métiers du trésorier : Ressort clé de la croissance vers une performance pérenne. *International Journal of Advanced Research in Innovation, Management & Social Sciences*, 6(2).
- Oukhit, S., Brahim, O., Rahaoui, O., & Ouchene, M. (2023). Analyse de la satisfaction des utilisateurs professionnels à la croisée de la digitalisation de l'administration publique : Cas de la DGI et de l'OMPIC. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 7(3).
- Payne, R. (2002). Where is the accounting profession heading. *Principia*, 12, 1-19.
- Rguibi, K., Slalmi, H., Cadimi, I., & Lakmiti, L. N. (2021). Les déterminants du choix des cabinets d'audit big 4 dans le contexte marocain. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 2(5), 324-336.

- Rîndașu, S.-M. (2017). Emerging information technologies in accounting and related security risks—what is the impact on the Romanian accounting profession. *Journal of Accounting and Management Information Systems*, 16(4), 581-609.
- Roussi, K. (2022). L'Intelligence Artificielle au service du métier de l'expert-comptable. *Revue Internationale du Chercheur*, 3(2).
- Schroeder, R. G., Clark, M. W., & Cathey, J. M. (2022). *Financial accounting theory and analysis : Text and cases*. John Wiley & Sons.
- Sido, I. A., & Lakrarsi, A. (2021). La professionnalisation face aux coûts-performances cachés au sein des Cabinets d'expertise comptable marocains. *Journal Of Social Science and Organization Management*, 2(2), 7-27.
- Smith, M. (2013). Luca Pacioli: The Father of Accounting. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2320658>
- Unegbu, A. O. (2014). Theories of accounting: Evolution & developments, income-determination and diversities in use. *arXiv preprint arXiv:1411.4633*.
- Yassine, H. I. L. M. I., Zahra, H. A. J. R. I. O. U. I., & Hamza, E. K. (2024). Systematic review of IPSAS standards: The introduction of IPSAS in public establishments. *Edelweiss Applied Science and Technology*, 8(5), 292-306.
- Yigitbasioglu, O., Green, P., & Cheung, M.-Y. D. (2023). Digital transformation and accountants as advisors. *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, 36(1), 209-237.
- Zaam, H., & Yousfi, M. (2021). Le processus des reformes relatives au système fiscal marocain. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 2(6), 281-293.
- Zaim, M., Bey, Y., & Abdelkarim, M. (2020). L' ADOPTION DES NORMES IAS/IFRS AU MAROC : REALITE ET PERSPECTIVES. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*, 2(1). <https://www.revuecca.com/index.php/home/article/view/140>